Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal =

Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 140 (1989)

Heft: 8

Artikel: La coopération au développement dans le secteur forestier

Autor: Grivel, Emilien / Hunziker, Werner / Laurent, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-764253

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen Journal forestier suisse

140. Jahrgang

August 1989

Nummer 8

La coopération au développement dans le secteur forestier

Par Emilien Grivel, CH-1257 Landecy Werner Hunziker (DDA, CH-3003 Berne) Jean Laurent et Jacques Stebler (Intercoopération, CH-3001 Berne)

Oxf.: 903:(213)

1. Introduction

A l'occasion des 25 ans de coopération suisse au développement dans le domaine forestier, le groupe de travail «Sylviculture — Tiers-Monde» de la Société forestière suisse a voulu marquer cet événement par un numéro spécial du Journal forestier suisse.

Dans ce numéro inédit, nous essayons de montrer au lecteur quelques aspects de la diversité et de la complexité des actions de développement dans le secteur forestier.

Nous espérons aussi, par ce numéro, renforcer le dialogue entre les praticiens suisses et leurs collègues du tiers monde.

2. La problématique forestière des pays en développement

L'importance de la forêt

Environ deux milliards d'être humains vivent actuellement dans les zones tropicales et les forêts, qui couvrent quelque 2,97 milliards d'hectares¹, constituent pour ces populations une source importante de revenus et d'aliments. En outre, les forêts tropicales représentent un élément essentiel du maintien de l'équilibre écologique.

- 1 1,19 milliards d'hectares en forêts denses
 - 0,77 milliards d'hectares en forêts claires
 - 0.63 milliards d'hectares en broussailles
 - 0,37 milliards d'hectares en jachères
 - 0,01 milliards d'hectares de plantations

Lorsque nous parlons de forêts tropicales, il faut comprendre que ce terme recouvre une grande variété d'espèces qui vont des buissons épineux sahariens aux arbres géants de la selva amazonienne. Ces formations ligneuses remplissent des fonctions multiples, qu'elles soient de production ou de protection.

Le rôle bénéfique de la forêt sur l'environnement est essentiel:

- effet régulateur de la végétation ligneuse sur l'écoulement des pluies, le régime des cours d'eau, l'alimentation des nappes phréatiques et la conservation des sols;
- effet régulateur des massifs forestiers sur les climats régionaux et locaux.

Ces rôles s'exercent à une échelle régionale, voire continentale. Il y a, par exemple, une relation directe entre l'état actuel des forêts de l'Himalaya et l'ampleur des inondations qui se produisent maintenant au Bangladesh.

De plus, le rôle de la forêt comme ressource génétique est trop souvent méconnu. Parmi les quelque dix millions d'espèces qui constituent les règnes végétal et animal de notre planète, une importante proportion se trouve dans les écosystèmes forestiers. En sauvegardant les forêts tropicales, on protège des ressources génétiques dont l'humanité aura encore besoins.

La fonction productive de la forêt permet de satisfaire des besoins variés: un tiers de la population mondiale dépend du bois pour cuire les aliments et chauffer les habitations. Le rôle des forêts dans le bilan énergétique de ces pays est donc primordial. Il en va de même pour les matériaux de construction: l'arbre et ses produits sont employés dans toutes les habitations du monde rural. La forêt, source de nourriture pour l'homme et les animaux domestiques, joue un si grand rôle qu'on peut parler de «sylviculture de subsistance».

Enfin, l'artisanat et l'industrie du bois, basés sur la seule ressource de matière première capable de se renouveler naturellement, génèrent de nombreux emplois. Le secteur du bois représente entre 10 et 35% des emplois totaux du secteur artisanat/petites industries dans les régions rurales.

Le secteur forestier contribue donc au développement économique d'une région et peut constituer pour certains pays exportateurs de bois comme la Malaisie, l'Indonésie, le Brésil ou la Côte-d'Ivoire, une source importante de devises.

Cependant, les rôles de production et de protection de la forêt sont étroitement liés: l'action bénéfique des forêts sur l'environnement est à la base d'une agriculture performante et stable à long terme. En fait, le patrimoine forestier, sa conservation et sa bonne gestion jouent un rôle capital dans le développement des pays du tiers monde.

Les forêts tropicales recouvrent environ 20% de la planète, mais elles disparaissent à une vitesse alarmante: 7,5 millions d'hectares de forêts denses et 3,8 millions d'hectares de forêts claires sont détruits chaque année. A cela, il faut ajouter 4,4 millions d'hectares exploités industriellement. Certes, l'abandon temporaire de surfaces défrichées permet un certain renouvellement, mais on ne parvient jamais à reconstituer une forêt naturelle dans toute sa diversité. La destruction présente donc un caractère irréversible.

La pauvreté du monde rural liée à une croissance démographique rapide est souvent à l'origine de la surexploitation et de la destruction de la forêt. Une forme particulièrement néfaste de cette pratique est l'agriculture itinérante: on déboise pour cultiver, puis, une fois la fertilité de la terre épuisée, le groupe se déplace et répète l'opération sur de nouvelles terres encore en friche.

A la nécessité de déboiser pour augmenter les surfaces cultivables s'ajoute l'abattage de la forêt pour son exploitation industrielle et la production de bois de chauffe et de charbon de bois. Ces phénomènes sont amplifiés par le gaspillage et l'utilisation de techniques inappropriées, dictés par une vision à trop court terme.

Mentionnons encore les répercussions néfastes de certaines mesures de politique agricole; les prix trop bas des produits agricoles engendrent la misère et favorisent ensuite le pillage de la forêt. La création de lotissements de colonisation ou la mise en place de grands projets attirent des gens en lutte pour survivre, lesquels méconnaissent les pratiques culturales préservant l'environnement.

Enfin, la politique forestière des gouvernements a souvent été inadaptée et contraire aux intérêts économiques et écologiques des pays tropicaux. La plupart des forêts appartiennent à l'Etat, mais le pouvoir central s'est rarement révélé capable d'en assurer une gestion compatible avec la conservation à long terme.

3. Le programme forestier de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA, coopération suisse)

Le programme forestier a occupé, jusqu'en 1975, une place relativement modeste dans les activités de la DDA. Il n'y avait alors que 6 projets forestiers représentant une dépense annuelle d'environ 8 millions de francs.

De 1976 à 1983, on assiste à une période d'extension avec une augmentation à 20 projets en 1980, puis à 33 projets en 1985. A partir de 1985 se produit une stabilisation dans le nombre des projets. On note, toutefois, une augmentation des fonds investis.

En 1988, les actions forestières de la DDA étaient au nombre de 39 (18 en Afrique, 12 en Amérique latine, 9 en Asie) si, aux projets forestiers proprement dits, on ajoute les composantes forestières des projets multisectoriels.

Ces activités impliquent des dépenses annuelles de l'ordre de 37 millions de francs. La *figure 1* donne les pays dans lesquels les projets forestiers financés par la DDA sont établis.

En Afrique, les efforts se concentrent sur le Rwanda, Madagascar et certains pays sahéliens (Mali, Burkina Faso, Sénégal).

En Amérique latine, ce sont les pays andins (Pérou, Bolivie, Equateur) et en Asie les régions himalayennes (Bhoutan, Népal) qui bénéficient prioritairement de l'appui de la DDA dans le secteur forestier.

On peut ranger ces différents projets dans les catégories suivantes:

foresterie paysanne et communautaire (FPC)	12 projets
formation/éducation	10 projets
aménagement des forêts naturelles	7 projets
développement institutionnel	5 projets
recherche	4 projets
filière du bois	1 projet

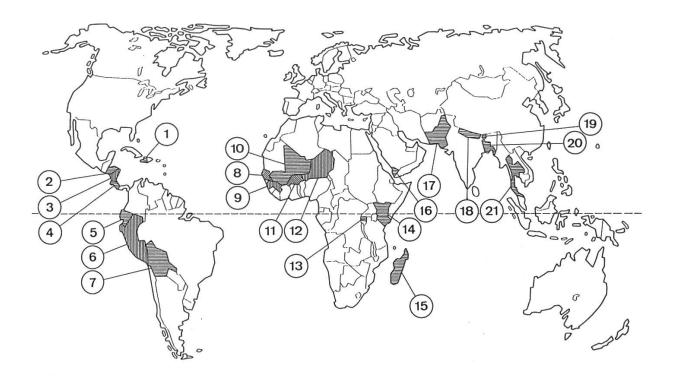
Il faut observer, toutefois, qu'une délimitation stricte n'est pas possible et que, dans la plupart des actions, des éléments de développement institutionnel, de recherche et de formation sont présents.

Les projets de foresterie paysanne et communautaire occupent une place toujours plus importante. L'objectif principal de ce type d'action de développement est d'inciter les populations rurales à planter et à gérer des arbres de leur propre initiative. Il s'agit tout de remédier au manque de bois de feu, de produire d'autres espèces ligneuses à usage domestique mais aussi d'améliorer la situation écologique et de prévenir la dégradation des sols. On cherche à développer une approche complémentaire agriculture/sylviculture. Ces projets comprennent souvent une composante expérimentale visant à préciser le choix des essences et à mettre au point des méthodes sylvicoles appropriées.

4. Principes généraux régissant les actions forestières

La mise en œuvre des actions forestières doit se faire à partir de l'analyse des causes profondes de la destruction des forêts et des enseignements que l'on peut retirer des réalisations antérieures.

Cette démarche a conduit à la définition d'un certain nombre de principes destinés à guider les actions futures, formulés comme suit.



AMERIQUE LATINE			AFRIQUE			ASIL					
1	Haïti	5	Equateur	8	Sénégal	12	Niger	16	Yémen	20	Bangladesh
2	Honduras	6	Pérou	9	Guinée	13	Rwanda	17	Pakistan	21	Thaïlande
3	Nicaragua	7	Bolivie	10	Mali	14	Kenya	18	Népal		
4	Costa Rica			11	Burkina Faso	15	Madagascar	19	Bhoutan		

Figure 1. Pays dans lesquels des projets forestiers financés par la DDA sont en cours de réalisation.

a) Intégration des actions forestières dans une planification globale

Le secteur forestier a beaucoup à offrir dans le cadre d'une politique de développement, d'une stratégie de sauvegarde de l'environnement ou d'un plan d'aménagement du territoire. Une telle intégration dans un plan directeur va permettre la coordination des efforts et offrir un point de rencontre et d'échanges aux différents acteurs œuvrant dans le milieu rural.

b) Longévité des actions

Le développement forestier est une entreprise à long terme. Cela tient au fait qu'il touche à des problèmes très complexes, dont la solution implique des décisions politiques. La réussite dépend en outre largement d'une nouvelle attitude de la part de la population à l'égard de la forêt. Souvent, les interventions dans le milieu naturel doivent se prolonger ou se répéter pendant de longues périodes pour produire des résultats visibles. Enfin ces interventions nécessitent des réformes institutionnelles, des modifications des législations, procédures qui demandent du temps et échappent parfois au contrôle des projets.

c) Participation active des populations

Les projets doivent être définis avec les populations concernées qui seront associées à toutes les phases du projet, de sa conception à son évaluation, en passant par les décisions à prendre en cours de réalisation et par le choix des méthodes de travail.

d) Sensibilisation, vulgarisation et formation

L'instauration d'un dialogue avec les populations doit se faire en collaboration avec les services de vulgarisation, les écoles et les organisations non-gouvernementales (ONG) et on aura recours aux médias pour une information à grande échelle sur l'importance de la forêt. Dans toute cette démarche, il convient d'associer étroitement les femmes et de porter une attention particulière à leur information et à leur formation. En effet, certaines activités parmi celles que mènent les femmes peuvent avoir un effet important sur l'environnement.

e) Diversification de l'approche

L'approche doit rester souple, l'apport forestier devant être modulé en fonction des situations: n'importe quel projet forestier doit être en mesure d'apporter sa contribution pour varier la gamme des produits du terroir villageois. Dans tout projet de développement rural, on doit pouvoir inclure une composante forestière pour mieux aménager des terres qui n'ont pas de vocation agricole. Le principe énoncé ici signifie que des interactions entre secteurs sont toujours possibles, si les problèmes à résoudre l'exigent.

5. Institutions et partenaires

Neuf des 39 actions forestières sont directement gérées par la DDA. Les autres sont confiées en régie à des organisations non-gouvernementales suisses comme Intercoopération ou Helvetas. Certaines font l'objet d'un accord de co-financement (IDA) ou d'aide associée (FAO).

Dans 36 des 39 projets, le partenaire local est un organisme officiel, dans la plupart des cas le ministère ou la direction nationale, éventuellement régionale, responsable des forêts. Parfois, le projet est placé sous la tutelle du Ministère du Plan ou de celui de l'Environnement. Dans le cas de projets de recherche et de formation, le partenaire peut être une université. Dans trois cas seulement (Equateur, Bolivie et Bangladesh), des ONG ont été choisies comme partenaires locaux officiels. Mais une collaboration informelle avec des ONG se développe souvent, surtout dans les projets de foresterie paysanne et communautaire.

Actuellement, près de 50 experts travaillent dans les différents projets forestiers. Aux experts en activité durant plusieurs années dans un projet, il faut ajou-

ter un réservoir de consultants auxquels il est de plus en plus fait recours pour des missions d'identification, d'accompagnement ou d'évaluation des programmes forestiers.

Une collaboration fructueuse existe avec plusieurs institutions suisses. Les relations sont devenues particulièrement étroites ces dernières années avec l'Institut de recherche sur la forêt et le bois (IRFB) de l'EPFZ dont plusieurs professeurs ont été engagés dans des actions dans le tiers monde. Une convention est en vigueur entre l'IRFB et la DDA; ses objectifs sont l'amélioration qualitative de la coopération suisse dans le secteur de la foresterie, notamment en ce qui concerne la recherche et la formation universitaire, ainsi que le renforcement de la formation et de l'information des étudiants dans le domaine de la coopération forestière au développement et de la foresterie tropicale.

Au niveau international, on observe que les différentes agences de coopération manifestent de plus en plus leur volonté de mieux coordonner l'aide au développement. En 1984 la FAO, la Banque Mondiale, le PNUD et l'Institut des Ressources Mondiales ont élaboré un «Plan d'action forestier tropical (PAFT)». Ce document a été accepté par 32 organisations bilatérales et multilatérales en tant qu'instrument d'harmonisation de leur travail dans le secteur forestier. Sur cette base, des études sectorielles sont conduites dans plus de 50 pays en développement. Elles permettront d'élaborer des concepts cohérents en matière forestière et de mieux tirer parti des fonds investis dans les projets forestiers. La DDA participe à l'exécution d'une dizaine de ces études et contribue, avec d'autres bailleurs de fonds, au financement d'une unité de coordination du PAFT.

Zusammenfassung

Die schweizerische Entwicklungszusammenarbeit im Forstsektor

Zum fünfundzwanzigjährigen Bestehen der schweizerischen Entwicklungszusammenarbeit im Forstsektor wollte die Arbeitsgruppe «Forstwirtschaft — Dritte Welt» des schweizerischen Forstvereins die Gelegenheit nutzen, das Ereignis mit einer Sonderausgabe der Schweizerischen Zeitschrift für Forstwesen zu feiern. Die verschiedenen hier publizierten Texte versuchen dem Leser die Verschiedenheit und Komplexität der Problematik in der forstlichen Entwicklung vor Augen zu führen. Diese Sonderausgabe gibt der Hoffnung auf einen verstärkten Dialog zwischen Schweizer Praktikern und ihren Kollegen in der dritten Welt Ausdruck.

Das Forstprogramm, welches bis 1975 in der Aktivität der schweizerischen Entwicklungszusammenarbeit einen bescheidenen Platz einnahm, ist bis 1985 stark angewachsen. Heute zählt es 39 Projekte oder forstliche Teilbereiche von Projekten, deren Ausgaben sich in der Grössenordnung von 37 Mio. Franken bewegen und die sich auf 39 Länder, davon auf 21 Schwerpunktländer verteilen.

Die verschiedenen Projekte können sechs Kategorien zugeordnet werden: bäuerliche und gemeinschaftliche Forstwirtschaft, Ausbildung, Einrichtung der natürlichen Wälder, institutionelle Entwicklung, Forschung, Holzgewerbe.

Die häufigsten Projekte sind solche der bäuerlichen und gemeinschaftlichen Forstwirtschaft, die einen immer wichtigeren Stellenwert einnehmen.

Übersetzung: H.-U. Bucher

Summary

Swiss Development Cooperation in Forestry

On the occasion of 25 years of Swiss development cooperation in forestry the «Forestry — Third World» working group of the Swiss Association of Foresters marked this event by devoting one issue of the Swiss Forestry Journal to this subject. The articles published show the diversity and complexity of the problems involved in forestry development work. They also express the hope for an increased dialogue between Swiss foresters and their colleagues in the Third World.

The forestry programme, until 1975 of moderate importance within the overall development efforts of Switzerland, had expanded considerably by 1985, and now comprises 39 projects or sub-projects, amounting to a total of approximately 37 million francs and involving 39 countries, 21 of which the centre of major activities.

The various projects can be summed up under six headings: agroforestry and community forestry, training, management of natural forests, institutional development, research, timber trade.

Main — and still growing — emphasis is on agroforestry and community forestry projets.

Translation: R. Louis

Resumen

La organización suiza para el desarrollo y la cooperación en el sector forestal

Con motivo del 25º aniversario de la organización suiza para el desarrollo y la cooperación en el sector forestal, el grupo de trabajo, «Silvicultura Tercer-Mundo» de la Asociación Forestal Suiza, quiere señalar el acontecimiento mediante un número especial de Revista Forestal Suiza. Los diversos textos aquí publicados intentan informar al lector sobre la variedad y la complejidad de la problemática del desarrollo forestal. Este número hace hincapié en la esperanza de un refuerzo del diálogo entre los colaboradores suizos y sus colegas del Tercer Mundo.

Después de haber ocupado, hasta 1975, un puesto relativamente modesto en las actividades de la cooperación suiza para el desarrollo, el programa forestal acrecentó su im-

portancia hasta 1985. Este incluye actualemente 39 proyectos, o componentes forestales de proyectos, implicando gastos por un valor de 37 millones de francos suizos en 39 países, de los cuales 21 son países de concentración.

Los diversos proyectos pueden agruparse en 6 categorías: foresteria campesina y comunitaría, capacitación, manejo de los bosques naturales, desarrollo institucional, investigación, destino de la madera.

Los proyectos de explotación forestal campesina y comunitaría son los más numerosos y ocupan un lugar cada vez mas importante.

Traducción: L. Bart/ A. Mamarbachi